

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 41 (2004)
Heft: 1603

Artikel: Vidéosurveillance : la sécurité contre les libertés individuelles?
Autor: Ruegg, Jean / Klauser, Francisco
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1019167>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Vidéosurveillance: la sécurité contre les libertés individuelles?

Francisco Klauser, assistant - Jean Ruegg, professeur
Géographie humaine, Université de Fribourg

De la gare à l'université, de l'aéroport aux trottoirs, de nombreuses caméras de surveillance fleurissent de nos jours sans grand bruit ni tapage. Légitimé par l'augmentation des incivilités urbaines et l'accroissement du sentiment d'insécurité, le recours à la caméra met également en question la protection de la sphère privée des surveillés.

Alors que les CFF annoncent une diminution d'environ 80% des actes de vandalisme et des incivilités dans les trains régionaux Lausanne-Genève équipés de caméras, nous ignorons très largement l'avis de l'opinion publique. Comment évalue-t-elle l'effet de la vidéosurveillance sur le sentiment d'insécurité et sur l'usage des espaces publics? C'est pourquoi une première enquête systématique a été réalisée auprès de 487 habitants de la ville d'Olten, une commune de 17 000 habitants environ. Elle est connue pour abriter une scène importante de la prostitution que les autorités communales ont placée sous vidéosurveillance depuis 2001.

Des citoyens moyennement convaincus

La vidéosurveillance n'est demandée ni par tout le monde, ni à tous les endroits. Les personnes interrogées sont davantage critiques à l'égard des projets privés que des projets publics (la majeure partie des caméras installées dans des endroits publics dépend d'institutions privées). Les deux tiers sont ainsi d'avis que la vidéosurveillance privée des trottoirs et des rues devrait être évitée, tandis qu'une large majorité approuve les initiatives menées par les acteurs publics. L'approbation est plutôt tacite. Si elles pouvaient librement choisir, quatre personnes sur cinq préféreraient une présence renforcée des agents de police.

La vidéosurveillance est plus facilement acceptée dans les espaces perçus comme anonymes et dangereux que dans les espaces «personnalisés» que sont les lieux de vie (quartier d'habitation, lieu de travail, etc.). Avec l'âge, la bienveillance à l'égard de la vidéosurveillance augmente. Par exemple, seulement 8,5% des personnes ayant plus de 54 ans sont dérangées par des caméras visant les parcs publics, tandis que la proportion passe à plus de 27% pour ceux qui ont entre 37 et 53 ans.

La vidéosurveillance ne séduit pas le secteur public

Sur la base du chiffre d'affaires des entreprises spécialisées dans le domaine de la vidéosurveillance, il est possible d'estimer à environ 40 000 les caméras braquées sur des espaces publics en Suisse (soit une caméra pour 180 habitants environ). Ce chiffre peut paraître énorme, il est pourtant très largement en deçà du cas anglais où l'on compte une caméra pour quatorze habitants!

En Suisse, les pouvoirs publics introduisent la vidéosurveillance avec circonspection. Rappelons par exemple que, malgré l'approbation au début de l'année 2003 par le législatif de la ville de Zurich, la police a finalement renoncé à installer des caméras sur la Langstrasse estimant que la base légale était insuffisante.

L'opportunité de recourir ou non à la vidéosurveillance incite les pouvoirs publics à redéfinir l'ensemble de leur concept de sécurité. Et souvent, ils finissent par l'élargir et à combiner plusieurs mesures complémentaires pour réduire les incivilités et améliorer la sécurité. Ainsi, la stratégie de sécurité des CFF, adoptée par le conseil d'administration en juillet 2003, cherche explicitement à renforcer des partenariats publics-privés. Sur certaines lignes «à difficulté» la régie fédérale a aussi engagé des «grands frères» qui sont chargés d'une mission de médiation auprès des passagers ayant un comportement inapproprié. A Genève, les TPG font de la propreté extérieure (effacement des tags, par exemple) et intérieure de leurs véhicules un objectif fort. Ils ont en effet constaté qu'elle contribue à restreindre significativement les actes d'incivilités. Pour ces acteurs également, mieux connaître l'opinion et le comportement du public est utile.

Faiblesse du débat public

L'essor actuel de la technologie de surveillance, ainsi que la généralisation de son emploi, invitent donc à rediscuter la question des valeurs, des qualités et des enjeux liés à l'espace public, d'une part, et la problématique de l'autonomie personnelle et du respect de la sphère privée, d'autre part. Les possibilités de sensibiliser les habitants et de favoriser le débat public existent pourtant. En effet, 80% des personnes interrogées à Olten demandent que la présence des caméras soit clairement signalée dans les lieux publics, obligation inscrite d'ailleurs dans la loi sur la protection des données. Il est fréquent que cette information soit peu explicite ou placée en dehors du champ visuel de l'usager, comme si les utilisateurs de la vidéosurveillance profitaient de la grande proximité entre surveillance de prévention et de répression.

Pourtant, une communication transparente et une stratégie d'information liée aux mesures de surveillance sont indispensables pour renforcer l'effet préventif des caméras. Or, l'étude menée à Olten montre que si les surveillés n'ont pas conscience d'être filmés alors ils ne sont pas a priori sensibles à l'ensemble des enjeux liés à l'usage de la vidéosurveillance. Sur cette base, il n'est pas surprenant que plus de 50% des personnes interrogées estiment que la vidéosurveillance présente un risque d'atteinte à leur sphère privée. Les conditions d'une régulation démocratique de la vidéosurveillance doivent être mieux précisées à la fois sur la base d'une évaluation des conditions légales existantes et d'une meilleure connaissance de l'opinion des vidéosurveillés. ■

Les opinions exprimées dans la rubrique Forum n'engagent pas la rédaction de DP.

Cette enquête est menée par Francisco Klauser, dans le cadre de sa thèse de doctorat. Seuls les éléments les plus saillants sont reproduits ici. Cet article s'appuie aussi sur des travaux de recherche menés pour le compte du Fonds National de la Recherche Scientifique et de l'Office fédéral de l'éducation et de la science (service COST) par Jean Ruegg et Francisco Klauser de l'Université de Fribourg, Valérie November, Alexandre Flückiger, Laurence Gréco et Laurent Pierrot de l'Université de Genève.